Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Générale des Services Techniques

45

Séance publique du mercredi 29 mars 2023

Convoqué le **jeudi 23 mars 2023**, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Fabienne MOREAU, Mohammed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI Etaient représentés:

Philippe CLOCHETTE(représenté par Isabelle MASSARD), Grégory BOULORD(représenté par Sofia MANSERI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Christophe BERNIER), Nadia MOUADDINE(représentée par Mohammed DDANI), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Khalid DAMOUN (représenté par Roger DUGUÉ), Aurélie REMACLE(représentée par Carole LAFON), Eloi SIMON(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Elsa FAUCILLON(représentée par Ibrahima NDIAYE), Sylvie MOREL(représentée par Véronique DESMETTRE)

Absents excusés :

Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association « Vergers Urbains

>>

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs approuvée par le conseil municipal du 15 décembre 2021, entre la ville de Gennevilliers et l'association Vergers Urbains,

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 mars 2023 relative à l'attribution d'une subvention au titre de la programmation 2023 du Contrat de ville à l'association Vergers Urbains,

Vu l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif aux subventions dont le montant annuel cumulé dépasse la somme de 23000€,

Considérant que l'association Vergers Urbains a pour but de promouvoir des projets d'écologie urbaine ayant un fort ancrage local et citoyen tels que le développement de l'agriculture urbaine, la gestion et réduction des déchets, le renforcement de dynamiques d'économie sociale et solidaire, d'économie circulaire et collaborative.

Considérant l'intérêt de la démarche menée par cette association pour la qualité de vie des habitants,

Considérant que la Ville apporte son soutien à l'activité développée par l'association à travers le versement de subventions,

Considérant que les montants des subventions allouées à l'association doivent être précisées chaque année par avenant dans la convention pluriannuelle d'objectifs,

DELIBERE

<u>Article 1</u>: Approuve l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association Vergers Urbains et la Ville de Gennevilliers et autorise monsieur le Maire à signer ledit avenant qui précise la participation financière de la Ville et du Département au titre de la programmation 2023 du Contrat de ville.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982 Acte reçu par le représentant de l'état

le 04/04/23 Affiché le 05/04/23 Exécutoire le 05/04/23 Le Maire Patrice LECLERC

Signé électroniquement le Le 3 avril 2023